

-
Jeudi 7 décembre 2023

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS LIMITE LA HAUSSE DES TARIFS À L'INFLATION EN 2024

Grâce à un accord historique entre Île-de-France Mobilités et l'Etat, le financement des transports sera partagé entre l'ensemble des contributeurs : entreprises, collectivités locales et usagers. Île-de-France Mobilités contient en 2024 la hausse du passe navigo. Cette dernière, qui aurait pu atteindre 27€ par mois, est ainsi contenue à l'inflation en 2024, soit 2,30 € pour le passe navigo mensuel. Pour les 7 années suivantes, Île-de-France Mobilités instaure un bouclier tarifaire et la hausse ne pourra pas dépasser inflation +1.

Île-de-France Mobilités a sécurisé, comme elle s'y était engagée, les recettes des transports franciliens entre 2024 et 2031 grâce un effort juste et partagé entre tous les financeurs. Le versement mobilités, redevance payée par les entreprises, augmentera l'an prochain de 0,25 point. Pour la première fois, les touristes participeront au financement des transports au travers de la taxe de séjour, permettant de réduire de 7 € le prix du passe Navigo.

De son côté, le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 12 octobre 2023 a adopté le protocole de financement entre les collectivités locales et Île-de-France Mobilités. Dans ce protocole, les collectivités locales se sont engagées à augmenter leur contribution statutaire à hauteur de l'inflation +2% sur la période 2024-2028 et à l'inflation de 2029 à 2031. Ces recettes supplémentaires permettent de modérer la hausse de la contribution des usagers à l'inflation pour 2024 et à l'inflation +1% au maximum pour les années suivantes. Ce bouclier prémunit les usagers de toute hausse tarifaire brutale.

Ces nouvelles recettes permettront à Île-de-France Mobilités de financer dès l'année prochaine les 800 M€ nécessaires à l'ouverture de plus de 300 km de nouvelles lignes ferrées d'ici 2031 (200 km de métro avec les nouvelles lignes 15, 16, 17 et 18 du métro francilien, le prolongement du RER E à l'ouest jusqu'à la Défense puis à Mantes, le prolongement des lignes 11 et 14 du métro, l'arrivée du T12...).

Grâce à tous ces efforts, l'augmentation des abonnements Navigo sera limitée à l'inflation en 2024 : l'abonnement mensuel passera à 86,40 € – c'est le coût de l'inflation, soit 2,30€. Cet abonnement est remboursé par les employeurs franciliens à hauteur de 50 à 75 %.

-

Les nouveautés 2024 dans les transports

- Mise en service du tramway T12 entre Massy et Evry-Courcouronnes
- Automatisation de la ligne 4 du métro
- Rechargement / Validation des titres de transports sur iPhone
- Prolongement de la ligne de métro 11, Mairie des Lilas – Rosny-Bois-Périer
- Mise en service du T3B jusqu'à la porte Dauphine
- Prolongement du RER E à l'ouest jusqu'à la Défense, avec trois nouvelles stations : Porte-Maillot, La Défense et Nanterre-la-Folie, soit 8 km de tunnel
- Prolongement de la ligne 14, Olympiades-Aéroport d'Orly
- Prolongement de la ligne 14 à Saint-Denis Pleyel
- Mise en service du Tzen 4 en Essonne
- 170 trains et métros neufs et rénovés, 1000 nouveaux bus et cars seront en circulation sur le réseau en 2024
- 40 gares mises en accessibilités en 2024, dont la gare de Saint-Denis

Quels seront les nouveaux tarifs des principaux titres de transport ?

Pour les forfaits:

- Navigo Mensuel : 86,40€ chaque mois
- Navigo Semaine : 30,75 €
- Imagine R : tarif inchangé jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, puis 374,40 €

Pour les tickets t+:

Tarifs des tickets dématérialisés :

- Carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : 17,35
- Carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : 8,65 €
- Ticket t+ vendu à l'unité : 2,15 €
- Ticket d'accès à bord-SMS : 2,50 €
- Ticket Orlybus dématérialisé : 10,30 €
- Ticket Roissybus dématérialisé : 14,50 €

Tarifs des tickets :

- Carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : 19,60 €
- Carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : 9,80 €
- Ticket t+ vendu à l'unité : 2,15 €
- Ticket d'accès à bord : 2,50 €

Contact presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr - [01 82 53 81 20](tel:0182538120) – [06 99 67 07 26](tel:0699670726)

-

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

